



## Commission des équipements et de l'aménagement durable

### 1312 - Outils de mise en oeuvre du PDALPD

#### **Reconduction du financement du dispositif de colocation coachée sur le territoire de la Maison du Conseil Général de HAGUENAU**

#### **Rapport n° CP/2013/883**

#### **Service gestionnaire :**

Direction de l'habitat et de l'aménagement durable

#### Résumé :

Ce rapport porte sur la demande du Toit Haguenovien concernant la reconduction du dispositif de 'colocation coachée' relatif à l'accompagnement de jeunes dans le cadre d'une colocation, sur la base de l'accueil de 25 jeunes, à partir du 1er août au 31 décembre 2013.

Cette action s'inscrit, d'une part, dans le cadre de la politique jeunesse initiée par le Conseil Général, d'autre part, dans le cadre de la mise en oeuvre du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées signé le 26 avril 2010 conjointement par le Préfet, le Président du Conseil Général, le Président de la communauté urbaine de Strasbourg, le Président et le Directeur de la caisse d'allocations familiales du Bas-Rhin. Elle est réorientée également vers l'accueil des jeunes ménages accompagnés par le service de protection de l'enfance du Département.

Le plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) 2010-2014 a identifié que les jeunes connaissent un handicap renforcé par rapport à l'accès à un logement autonome, notamment les jeunes présentant une première expérience locative ou étant en début de parcours professionnel, en intérim, en contrat de courte durée ou sans emploi.

Si certaines actions commencent à se développer comme l'hébergement solidaire avec l'association « 1 foyer 2 âges » (l'accueil quasi gratuit de jeunes chez des seniors en échange de menus services) ou la reconduction du Pass'Accompagnement, il convient de souligner que les initiatives spécifiques en direction des jeunes présentant davantage de difficultés sociales et/ou comportementales, notamment en dehors du territoire de la communauté urbaine de Strasbourg, sont quasi inexistantes.

C'est à ce titre que le Toit Haguenovien a sollicité le Département pour reconduire sur la seconde partie de l'année 2013 sur le secteur des Maisons du Conseil Général de Haguenau et Wissembourg le dispositif d'accès au logement pour les jeunes grâce à la colocation, appelé « colocation coachée ».

L'absence d'une réponse adaptée aux besoins des jeunes relevant du PDALPD est criante sur ce territoire, confirmée par la Mission locale d'Alsace du nord ainsi que par le nombre de jeunes inscrits dans le Pass'Accompagnement qui vient de s'arrêter au 30 janvier 2013. Par ailleurs, le Département a besoin d'une offre de logement et d'hébergement à coût maîtrisé pour des jeunes majeurs accompagnés par le service de protection de l'enfance.

Dans ce cadre, le Toit Haguenovien avait expérimenté, avec le soutien du Département, pendant une année et demie un dispositif de colocation coachée à Haguenau et Saverne,

permettant d'éviter des ruptures dans le parcours résidentiel des jeunes et proposant une solution d'hébergement à l'issue de leur prise en charge dans un établissement. Il ne s'agit pas de créer une structure pour des jeunes en grande difficulté -c'est une des missions d'un CHRS (centre d'hébergement et de réadaptation sociale) mais de combler un vide d'offre de logement adapté aux besoins des jeunes, entre les structures d'hébergement et le logement classique, sur le territoire de l'Alsace du nord.

L'opérateur loue à un bailleur (public ou privé) un logement de type F3 ou F4 puis attribue des chambres en colocation aux demandeurs de logement. Chaque demandeur signe une convention d'occupation précaire avec l'opérateur et paye une redevance.

L'accueil, l'accompagnement et l'orientation se font selon les profils du public. L'opérateur assure ainsi différentes prestations :

- la recherche d'un logement adapté.
- la gestion locative adaptée : de l'avis d'échéance au mode de paiement en passant par la présentation de la quittance, le mode de gestion doit être adapté à des critères pédagogiques.
- un accompagnement social lié au logement selon les besoins en suivant le référentiel «Accompagnement Vers et Dans le Logement » sans s'y limiter. Un accompagnement social est en effet nécessaire mais doit être spécifique aux problématiques et compétences de la jeunesse dans le contexte sociétal actuel.

Pendant l'année et demie d'expérimentation, 28 jeunes ont été accueillis pour un objectif de 30. Le coût de l'ensemble du dispositif est de 22 650 € pour une période de 5 mois.

Au vu du succès du dispositif, il vous est proposé de répondre favorablement à la demande du Toit haguénovien pour la reconduction, grâce à une subvention de 28 481 €, du dispositif de "colocation coachée" relatif à l'accompagnement de jeunes, dans le cadre d'une colocation sur la base de l'accueil de 16 jeunes à partir du 1<sup>er</sup> août 2013 et pendant 5 mois.

Le montant de crédits de paiement à mobiliser en 2013 s'élèverait à 10 000 €.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
27992	65-6574-72	54 088,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer au Toit Haguénovien une subvention d'un montant maximum de 22 650 € pour la reconduction du dispositif de "colocation coachée" relatif à l'accompagnement de jeunes dans le cadre d'une colocation sur la base de l'accueil de 16 jeunes à partir du 1er août 2013 et pendant 5 mois.*

*Elle approuve, par ailleurs, en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, la convention d'attribution de subvention à intervenir entre le Département et le Toit Haguenovien, et autorise son Président à signer cette convention.*

Strasbourg, le 18/11/13

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique KENNEL.

Guy-Dominique KENNEL